

LITTÉRATURE CANADIENNE.

UNE DE PERDUE, DEUX DE TROUVÉES.

CHAPITRE I.

LE TESTAMENT.



l'ice portée pour maintenir l'ordre.

Un grand événement doit avoir lieu ; c'est l'ouverture du testament de Sieur Alphonse Meunier, l'un des plus riches négociants de la Nouvelle-Orléans, décédé le 15 septembre 1836, sans enfans ni parens.

Midi est l'heure fixée, par le juge de la Cour des Preuves, pour procéder aux actes préliminaires des vérifications, avant la lecture des dernières volontés du défunt. Le public a droit d'entrer.

Une grande salle, au rez de chaussée, est éclairée par de nombreuses bougies ; les volets sont fermés. Une table ronde, couverte d'un tapis noir, est au fond de la salle. Le juge de la Cour des Preuves est assis dans un fauteuil faisant face au public ; de chaque côté de lui sont assis des juges de paix. Le notaire qui doit faire la lecture du testament et qui en était le dépositaire est debout auprès de la table, presque en face du juge mais un peu en côté. Quelques amis du défunt se tiennent à quelque distance conversant par groupes à voix basse. On entend le sourd murmure de la foule curieuse qui désire entrer.

Les portes ne doivent s'ouvrir qu'à midi moins cinq minutes et les procédés commencer à midi précis. Chacun est impatient de savoir ce que le défunt a prétendu faire de l'immense fortune qu'il s'était acquise par ses entreprises commerciales, si grandes et toujours si heureuses. Peut-être un petit sentiment d'intérêt personnel attirait-il plusieurs des personnes présentes. On ne pouvait s'imaginer ce qu'allait devenir de tous ces trésors amassés, et dans son ardente imagination plus d'un s'imagina que le défunt pouvait bien s'être rappelé tel ou tel léger service qu'il lui avait rendu. Le contenu du testament était un secret qui intéressait vivement toute cette foule, quelques fussent les motifs qui les avaient rassemblés, soit intérêt, soit simple curiosité.

L'aiguille du cadran de la Bourse, en face, marque midi moins cinq minutes. Un huissier paraît à la porte de la maison et crie à haute voix : " Que ceux qui ont intérêt à entendre la lecture du testament de feu le Sieur Meunier entrent, les procédés vont commencer." Et toute la foule entra, car pas un n'avait pas d'intérêt. Tous les bancs destinés au public

sont bientôt envahis ; des officiers de police placés près de la balustrade temporaire, élevée pour partager la salle en deux et protéger les officiers en lois, s'efforcent de contenir cette masse de curieux. Un coup de marteau a raisonné sur le timbre d'airain qui est au fond de la salle, au-dessus du siège du juge. Tous les yeux sont tournés de ce côté. Un profond silence règne dans toute la salle ; on entendrait la chute d'une épingle. Douze coups ont résonné, c'est midi !

Le juge de la Cour des Preuves se lève et dit d'une voix solennelle : " Nous allons, Messieurs, procéder à la vérification des écritures et aux actes préliminaires, avant d'ouvrir le testament de feu le sieur Alphonse Meunier, décédé le 15 septembre 1836 sans enfans ni héritiers légitimes connus."

Le juge.—M. le notaire, feu Alphonse Meunier vous a-t-il remis lui-même, et quand, cette petite valise qui est devant vous sur cette table ?

Le notaire.—Le 1er septembre 1836, M. Alphonse Meunier m'ayant fait appeler chez lui, dans cette maison, me remit de ses mains cette petite valise, en me disant qu'elle contenait ses dispositions de dernière volonté et qu'elle contenait aussi une petite cassette rouge, scellée, dont il réglait dans son testament la disposition qu'on en devait faire. La petite valise a été scellée par M. Alphonse Meunier en ma présence et en présence des deux témoins que voici, qui ont apposé leurs signatures sur les cachets. La valise est telle qu'on me l'a remise. Nous ne savons ce qu'elle contient.

Les deux témoins approchent et identifient la valise et les scellés.

M. le juge.—C'est bien. M. le notaire, brisez les scellés et mettez sur la table les objets qui sont dans la valise.

Le notaire brisa les scellés, ouvrit la valise, en retira une petite cassette de marocain rouge, à clous jaunes, et la plaça devant le juge. Elle était aussi scellée avec des rubans et cirés noirs. On lisait sur le couvercle :

" No. 1. La personne désignée dans mon testament a seul le droit d'ouvrir."

Le notaire retira aussi un petit paquet cacheté. La suscription contenait ces seuls mots :

" Mon Testament.
Alphonse Meunier."

—Y a-t-il encore quelque chose dans la valise, demanda le juge au notaire ?

—Non, Monsieur.

Et le notaire tourna la valise, le dessus dessous.

Toute cette foule attentive, silencieuse, impatiente, semblait dévorer du regard ce paquet que le juge tenait dans sa main, en l'élevant à la hauteur de son front et le montrant aux spectateurs.

—Si quelqu'un, demanda le juge, désire faire quelque opposition à l'ouverture de ce papier, qu'il fasse valoir ses raisons, sans quoi nous allons passer outre et rompre les cachets.